



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE L'ILE DE
VASSIVIERE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UN
CAFE/RESTAURANT

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite mettre à disposition sur son domaine public de l'Ile de Vassivière un immeuble et ses installations aux fins d'exploitation d'un café/restaurant. A cet effet, une procédure de mise en concurrence ad hoc est lancée.

1. Identification de l'organisme émetteur :

REGION NOUVELLE-AQUITAINE – 14, François de Sourdis - 33077 BORDEAUX cedex

2. Objet de la mise en concurrence :

La présente mise en concurrence a pour objet la sélection d'un candidat, pour l'exploitation d'un café/restaurant installé dans le Château de l'**Ile du Lac de Vassivière** située sur la commune du Beaumont du Lac (87120), au moyen d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

3. Procédure :

Il s'agit d'une procédure d'occupation du domaine public, en application Code Général de la propriété des personnes publiques notamment dans ses articles L.2122-1 et L.2122-1-1 et suivants relatifs à la procédure de mise en concurrence du domaine public en vue d'une exploitation économique.

L'avis n'implique pas un marché public, ni une délégation de service public.

4. Caractéristiques principales :

La Région Nouvelle-Aquitaine mettra à la disposition de l'occupant le bâtiment et les installations de l'actuel café/restaurant.

La convention sera conclue à compter de la signature de la convention d'occupation du domaine public had hoc pour une durée de 5 ans.

En contrepartie, l'occupant versera à la Région Nouvelle-Aquitaine une redevance d'un montant annuel en partie fixe de 2 500 €, complétée par une part variable, calculée en fonction du chiffre d'affaires HT, dont le taux sera proposé par le candidat dans le cadre de son offre et de charges locatives d'un montant forfaitaire de 4 400 €/an.

L'occupant précaire fait son affaire de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'occupation des locaux conformément à leur affectation ainsi que les licences en rapport avec son activité.

5. Contenu du dossier de présentation des candidatures :

Le présent contenu est à consulter dans le règlement de consultation téléchargeable à l'adresse suivante : : <https://demat-ampa.fr>

6. Critères de sélection des candidats :

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1- Organisation de la prestation	40 points
• Moyens humains mis à disposition permettant la gestion des flux de clientèle	<i>20 points</i>
• Carte proposée, origine des produits	<i>10 points</i>
• Offre de restauration (orientations marketing, commerciales et gammes de prix, fournisseurs et partenariats envisagés),	<i>10 points</i>
2 – Les références du candidat	20 points
3 – Tarifs des prestations	10 points
4 – Périodes et horaires d'ouverture	10 points
5 – Taux de redevance en part variable	20 points

7. Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation peut être retiré sur le site internet : <https://demat-ampa.fr>

8. Date et heure limite de remise des candidatures :

3 décembre 2025 à 12h00. Tout dossier déposé après cette date sera déclaré hors délai et rejeté.

9. Modalités d'envoi des candidatures :

Le dépôt des manifestations d'intérêt concurrentes seront effectués :

- par voie électronique (au format PDF) à l'adresse suivante : **sylvie.maurin@nouvelle-aquitaine.fr**
- par voie postale à l'adresse suivante :
Région Nouvelle-Aquitaine - Maison de la Région – site de Limoges
Direction du Patrimoine et des Moyens Généraux – Unité Gestion Domaniale
27 boulevard de la Corderie – CS3116
87031 LIMOGES CEDEX 1

Il sera accompagné de la mention (quel que soit le mode d'envoi) : « **Avis d'appel public à concurrence – CAFE/RESTAURANT ILE DE VASSIVIERE** » - NE PAS OUVRIR

Si une nouvelle offre devait être déposée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

10. Renseignements complémentaires :

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires par courriel à l'adresse suivante : **fabien.bordas@nouvelle-aquitaine.fr** Une visite sur les lieux est recommandée pour permettre au candidat de proposer une prestation adaptée. A cette fin, un rendez-vous doit être préalablement fixé auprès de **l'Unité Tourisme du site de Limoges au 05 55 45 00 30.**

11. Autres renseignements :

Les dossiers devront être rédigés en langue française.

L'unité monétaire demandée est l'Euro